

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 22 janvier 2016

7<sup>ème</sup> **Commission**  
N° CP-2016-1-7-1

**Service instructeur**

DECS - Service de la culture et du patrimoine

**Service consulté**

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Au titre de sa politique culturelle, le Conseil départemental a adopté différents dispositifs dont le soutien à « l'Animation du Patrimoine », aux « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels » et à « l'Enseignement Artistique et Pratique » permettant de soutenir différentes composantes du secteur culturel.

Il est proposé, dans le présent rapport, dans le cadre de l'exécution anticipée du budget

I - "Animation du Patrimoine"

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 482 800 € dont 228 800 € en faveur du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, 66 000 € en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg,

168 000 € en faveur de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de Wesserling et 20 000 € en faveur du CDHF ;

- de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide départementale d'investissement en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg concernant les travaux de revalorisation du site ;

II - « Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels »

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 349 600 € en faveur des Dominicains de Haute-Alsace ;

III - « Enseignement Artistique et Pratique »

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour un montant total de 400 000 € en faveur du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) ;

Le montant global des aides annuelles en faveur de ces organismes sera déterminé après l'adoption du Budget Primitif 2016.

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention et les avenants correspondants.

Au titre des politiques de soutien en faveur de l'Animation du Patrimoine, des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels et de l'Enseignement Artistique et Pratique, le Conseil départemental attribue, au terme de conventions pluriannuelles d'objectifs et/ou de financement, des subventions de fonctionnement à des associations et, en application de leurs statuts, des participations statutaires au PAIR (établissement public) et au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg dont il est membre.

Compte tenu du report du vote du Budget Primitif 2016 prévu en mars prochain et conformément à la délibération de l'Assemblée Départementale du 4 décembre 2015 (CG-2015-8-1-2) autorisant son exécution anticipée, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions à hauteur de 40 % des subventions totales allouées en 2015 aux structures listées ci-dessous, afin de leur permettre d'assurer leur fonctionnement dès le début d'année 2016.

S'agissant de participations obligatoires pour le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg et le PAIR, il est proposé, conformément aux modalités précisées dans la délibération susmentionnée, d'autoriser le versement d'une participation pour la période allant de janvier à avril 2016, dont le montant ne dépasse pas la fraction versée en 2015 pour la même période de référence.

Les montants définitifs des subventions ou des participations au fonctionnement des structures pourront être définis après l'adoption du BP 2016 et seront soumis à une nouvelle délibération.

### **Soutien à l'animation du Patrimoine**

#### **▪ Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhéan (PAIR)**

Conformément aux statuts approuvés par l'Assemblée Départementale le 23 juin 2006 (délibération n° 2006/III-7è/11), le Conseil Départemental participe financièrement au budget annuel de l'établissement interdépartemental dédié à l'archéologie.

Pour 2016, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au PAIR d'un montant de 228 800 € au titre de sa participation statutaire obligatoire 2016, correspondant à la fraction versée en 2015 sur la même période.

#### **▪ Syndicat Mixte du Hohlandsbourg**

##### **- Au titre du fonctionnement**

Le Conseil Départemental participe financièrement au budget annuel du Syndicat Mixte. Ce montant contribue au fonctionnement courant du château, à l'organisation des animations régulières (animations d'été, stages, spectacles) et aux dépenses liées aux charges de personnel.

Pour 2016, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg d'un montant de 66 000 € au titre de sa participation statutaire obligatoire 2016, correspondant à la fraction versée en 2015 sur la même période.

##### **- Au titre de l'investissement**

Une subvention d'investissement d'un montant de 3 690 000 € a été adoptée par délibération en Commission Permanente le 22 janvier 2010 en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg pour les travaux de valorisation du site, dont la durée de validité expire le 31 décembre 2015.

Or, au 26 novembre 2015, plusieurs entreprises n'ayant pas présenté leurs décomptes définitifs liés à ces travaux de restauration, il vous est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide afin de pouvoir régler le solde de la contribution départementale.

▪ **Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling**

L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling assure la gestion, l'animation et le développement de l'ensemble du site patrimonial textile.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'Association pour la Gestion et l'Animation du parc Textile de Wesserling a sollicité, conformément à la convention du 8 avril 2013, auprès du Département, et au regard d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 158 600 €, une aide départementale de fonctionnement à hauteur de 420 000 €.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling d'une subvention de 168 000 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015.

▪ **Centre Départemental d'Histoire des Familles**

Afin de permettre de mener à leur terme les opérations de dissolution volontaire et de liquidation du CDHF, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 €, correspondant à 6 % de la subvention allouée en 2015.

**Lieux de diffusion et opérateurs culturels**

▪ **Dominicains de Haute Alsace**

Les Dominicains, Centre Culturel de Rencontre, sont soutenus par le Département, la Région, l'Etat, la Ville et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dans le cadre d'une convention de partenariat 2013/2016.

L'aide départementale est destinée à soutenir la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel axé sur la diffusion musicale, la valorisation du patrimoine et les innovations numériques, s'adressant à un large public, dans un lieu largement restauré, qui contribue au développement touristique de la vallée de Guebwiller.

Pour la mise en œuvre de cette activité, les Dominicains ont sollicité, conformément à la convention du 26 avril 2013, auprès du Département, et au regard d'un budget prévisionnel d'un montant de 1 562 526 €, une aide départementale de fonctionnement à hauteur de 920 000 €.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement aux Dominicains de Haute-Alsace d'une subvention de 349 600 €, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015.

**Enseignement Artistique et Pratique**

▪ **Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC)**

La convention de partenariat et de financement 2013/2016 avec le CDMC prévoit une aide du Département sur la durée de la convention destinée à soutenir le projet artistique et culturel de l'association, lequel fait l'objet d'évolutions en cours, visant à réduire ses coûts de fonctionnement, tout en maintenant l'ensemble des activités directement ou au travers de coopérations à mettre en place.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au CDMC d'une subvention de 400 000 €, correspondant à 39,6 % de la subvention allouée en 2015.

En conclusion, il vous est proposé, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2016 telles qu'adoptées par le Conseil départemental le 4 décembre 2015 :

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement :

- d'un montant de 228 800 € au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) au titre de la participation statutaire obligatoire 2016 du Département correspondant à la fraction versée en 2015 pour la même période de référence (janvier à avril);
- d'un montant de 66 000 € au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg au titre de la participation statutaire obligatoire 2016 du Département correspondant à la fraction versée en 2015 pour la même période de référence (janvier à avril);
- d'une subvention de 168 000 € à l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 20 000 € au Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF) pour faire face aux charges relatives à sa dissolution et sa liquidation, correspondant à 6 % de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 349 600 € aux Dominicains de Haute Alsace, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2015 ;
- d'une subvention de 400 000 € au Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), correspondant à 39,6 % de la subvention allouée en 2015.

Ces montants seront imputés sur les lignes du budget départemental 2016 sur les programmes suivants :

- D711 - D712 : Soutien à l'Animation du Patrimoine, pour un montant de **482 800 €** sur les imputations 65-312-6561-2277-014, 65-312-6574-2277-014 et 65-312-6574-2287-014 ;
- D722 : Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels, pour un montant de **349 600 €** sur l'imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- D726 : Enseignement Artistique et Pratique, pour un montant de **400 000 €** sur l'imputation 65-311-6574-2397-371.

↳ d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions et avenants suivants, formalisant l'octroi des aides départementales précitées :

- avenant n° 1 à la convention du 20 novembre 2015 avec le CDHF, joint en annexe 1 au rapport ;
- avenant n° 4 à la convention du 8 avril 2013 avec l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, joint en annexe 2 au rapport ;
- avenant n° 4 à la convention du 26 avril 2013 avec les Dominicains de Haute-Alsace, l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Guebwiller et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, joint en annexe 3 au rapport ;

- convention financière avec le CDMC établie en application de la convention de partenariat 2013/2016 du 1er février 2013, jointe en annexe 4 au rapport.

\*\*\*

- ↳ de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 le délai de validité de l'aide départementale d'investissement de 3 690 000 € accordée lors de la Commission permanente du 22 janvier 2010 en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg concernant les travaux de revalorisation du site.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



---

Eric STRAUMANN